

**Contrat d'engagement LEGUMES BIO**  
**Période annuelle du 05/11/2024 au 04/11/2025 (47 semaines)**  
**Type de panier : 19.70 €**

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

**Les Contractants :**



**Le Producteur :**

EARL Le Moulin de Sourdigné

Le Moulin de Sourdigné

VALANJOU

49670 CHEMILLE EN ANJOU

Tel 06.27.42.70.47 - Mail : [earl.fruchaud@outlook.fr](mailto:earl.fruchaud@outlook.fr)



**Le Consom'acteur (à remplir) :**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Termes du contrat :**

Il est proposé des paniers de **légumes biologiques** chaque semaine.

- La livraison s'effectue tous les **mardis de 18h30 à 19h15** à la Ferme des 2 bergères – La Haute Chauvellerie – 49750 CHANZEAUX.
- Chaque consom'acteur constitue son panier en se servant à l'étalage **selon les indications du producteur**. Un panneau indicatif affichera la quantité de légumes à prendre. La **pesée des légumes ne doit jamais dépasser le poids indiqué par le producteur**.
- Si un problème indépendant de la volonté du producteur devait amoindrir le contenu du panier (diversité, quantité...) les consom'acteurs devront en accepter les conséquences et rester solidaires du producteur. A l'inverse le producteur fera profiter les adhérents d'une production abondante.
- Pour bénéficier de ce contrat, tout consom'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL**. L'adhésion annuelle est de **5 € minimum**. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année**.

- Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial (cf. statuts)
- Il n'y aura pas de livraison les **mardis 24/12/2024 et 31/12/2024**, mais une livraison plus conséquente la semaine précédente et la semaine suivante.
- Le contrat est établi sur **12 mois par an avec une interruption de livraison de 4 semaines [soit 47 semaines au total]** que le producteur se laisse le choix de définir (liés aux aléas climatiques ou à la surcharge de travail). Vous serez prévenus de ces dates, très probables **en Avril ou Mai**.
- Pour ce contrat annuel, le montant total s'élèvera à **925,90 €, soit 47 semaines à 19.70 € sur 12 mois, soit 77,16 € mensuel de 11/2024 à 10/2025**.

### **Modalités d'engagement :**

- Le contrat doit être remis en **2 exemplaire** original pour le producteur et le référent. L'original sera scanné et transmis par mail au consomm'acteur. Sinon vous pouvez avoir une version papier sur demande.
- Pour le règlement, merci de faire **un virement mensuel au 5 de chaque mois à l'EARL Le Moulin de Sourdigné** [ce virement est à l'initiative du consomm'acteur en utilisant les références bancaires du producteur, qui vous sera transmis avec le contrat par le référent Légumes].

Fait le ... / ... / ... à .....

« Je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte les risques et les bénéfices. »

**Signatures du producteur**

**Signature du consomm'acteur**

### **Référents :**

Christelle MARTINEAU 2 LD la chapelle St Ambroise - CHANZEAUX 49750 CHEMILLE EN ANJOU tel 07 89 87 19 96 <a href="mailto:christellemartineau49@gmail.com">christellemartineau49@gmail.com</a>	Marion PECQUET 5 L'Aujardière 49750 SAINT LAMBERT DU LATTAY Tel 06 33 57 19 80 <a href="mailto:marion.pecquet@icloud.com">marion.pecquet@icloud.com</a>
---	---